



DAIGNEAU

Info Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école Daigneau

Novembre 2014

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

- 1) Ateliers sur l'estime de soi et les habiletés sociales animés par la TES, pour tous les élèves.
- 2) Démarche de résolution de conflits.
- 3) Améliorer l'offre d'activités lors des récréations.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Distribution d'un document expliquant le plan de lutte à l'école Daigneau.
- Communication école-famille.
- Transmission des règles de conduite et mesures de sécurité.

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous.

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Intervention à 100% face à toute forme d'intimidation et de violence.

Présence des TES sur la cour lors des récréations et organisation d'activités sur la cour et à l'intérieur pour réduire les conflits et faire de la prévention.



Utilisation de la réflexion des 3 passoires de Socrate.

Démarche de résolution de conflits.

Identification claire du personnel de surveillance par des dossards fluorescents.

Les victimes, les témoins, les parents ou toutes autres personnes au courant d'actes d'intimidation ou de violence peuvent signaler ces actes à un adulte de l'école en qui elles ont confiance. Elles peuvent le faire verbalement en personne ou par téléphone, ou encore par écrit dans une lettre ou par courriel. Les quatre questions pour analyser l'évènement:

1. Est-ce qu'il y a inégalité du pouvoir?
2. L'intention de faire du tort à l'autre?
3. Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit l'intimidation?
4. La répétition des gestes qui durent depuis une certaine période?

Protocole d'intervention

Situation d'intimidation ou de violence

**Adulte ou élève qui est informé de la situation:
Dénoncer la situation selon les modalités établies**

Un adulte de l'école qui est témoin d'une situation d'intimidation ou de violence a la responsabilité d'intervenir pour que la situation cesse. L'élève témoin est encouragé à intervenir directement lorsqu'il se sent à l'aise de le faire.

Réception de la plainte ou du signalement par un adulte de l'école en qui elles ont confiance.

Évaluation sommaire de la situation et intervention :
rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur

Assurer la sécurité immédiate de la victime

Consigner et transmettre au directeur, communication avec les parents des élèves directement impliqués
(auteur, victime, témoin au besoin)

Mesures pour la victime :
Arrêt de la situation, mise en place de mesures de soutien. Rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation.
Implication des parents

Mesures pour l'auteur :
Mise en place de mesures de soutien, d'encadrement et application de sanctions disciplinaires adaptées. Intervenir de façon éducative pour amener une prise de conscience et un changement de comportement de la part de l'auteur ou des auteurs.
Implication des parents

Mesures pour les témoins :
Mesures de soutien et d'encadrement. Éduquer les témoins sur leur rôle. Sensibiliser.
Rassurer sur la confidentialité des informations données. Assurer leur protection.
Implication des parents

La direction verra à ce que les intervenants s'assurent que les mesures mises en place pour soutenir la victime sont appliquées et respectées par l'élève. Un suivi aux adultes concernés sera donné pour les informer de la situation et pour les impliquer.